### VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **EXTRAIT DU REGISRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 avril 2014

### **OBJET**:

Centre Communal d'Action Sociale Détermination du nombre d'élus et élection

Rapporteur: M. LE MAIRE

Délibération n°19

# **EXPOSE DES MOTIFS**

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient donc de déterminer le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, avant de procéder à l'élection.

Par ailleurs, le Maire doit obligatoirement nommer un représentant des 4 types d'Associations (Associations Familiales, Association de Handicapés, Associations de Personnes Agées, Associations œuvrant dans le domaine de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusions) et respecter la parité prévue à l'article L. 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles entre les Administrateurs élus et les Administrateurs nommés.

Il est rappelé que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers

Municipaux, peut présenter, au plus tard le jour de l'élection, une liste de candidats même incomplète.

# **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8, et de procéder à leur élection.

## **DELIBERATION**

Une liste comprenant les candidatures de MME CADET, MME LEDROIT, MME GEORG, M. FRANIATTE, MME LANZI, MME SAGET, M. RIFF et M. CAUSERO a été déposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- procède à l'élection de ces 8 membres.

Sont élus à l'unanimité :

MME CADET, MME LEDROIT, MME GEORG, M. FRANIATTE, MME LANZI, MME SAGET, M. RIFF et M. CAUSERO.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 24 avril 2014.

**Extrait conforme** 

Michel BREUILLE

Le Maire,

#### **VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

# DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2014**

tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29
Convocation du Conseil Municipal le : 11 avril 2014
Convocation distribuée le : 11 avril 2014

- Affichage du procès-verbal le : 30 avril 2014

#### **PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLMÉ, M. VOGIN, MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, MME BRENDEL, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. COLMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

### **POUVOIR**

- M. PERNOSSI

### SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait,

Le Maire.

Michel BREUILLE